



CONTRAT D'INSCRIPTION COURS DU SOIR

Improvisation | Année 2025 - 2026

KMeo est gérée par l'asbl Kiekebiche Productions qui tient compte des modalités du présent contrat. Ce contrat est à renvoyer dûment complété par email à kmeoixelles@gmail.com ou par courrier à **Kiekebiche Productions asbl Chaussée d'Ixelles 128, 1050 Ixelles.**

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (en lettres majuscules)

Avez-vous déjà participé à des cours KMeo ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Sexe	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> X
Nom - Prénom		Téléphone	
Adresse		Email	
Code postal		N° de compte*	
Ville		Contact d'urgence	
Date de naissance		Nom du contact	

* Compte sur lequel vous serez remboursé des frais d'inscription si le cours choisi est complet et si les alternatives proposées ne vous conviennent pas.

CHOIX DU COURS (2h30/ semaine hors congés scolaires)

1. **Choisissez votre cours d'improvisation** en cochant la case correspondante:

- **Découvertes = débutant et intermédiaire.** Si vous n'avez jamais ou peu fait d'improvisation. Il est possible de suivre le cours découvertes plusieurs années de suite.
- **Perfectionnement = avancé.** Si vous avez fait minimum un an d'improvisation chez KMeo ou si vous pouvez justifier une expérience suffisante en improvisation (dans ce cas, l'acceptation de votre inscription en perfectionnement sera soumise à l'approbation des professeurs).

2. **Choisissez ensuite dans la colonne cochée le jour et l'horaire souhaité** en indiquant le chiffre 1 dans la case correspondante. Si vous êtes disponible à une autre plage horaire, veuillez indiquer le chiffre 2. Cela nous permettra de réserver directement votre place dans le 2ème groupe si le premier était complet.

Attention: Les cases noires indiquent les plages horaires non disponibles (cours non organisé ou complet)

<input type="checkbox"/> Impro Découvertes	<input type="checkbox"/> Impro Perfectionnement	
		Lundi 18h00-20h30
		Lundi 20h30-23h00
		Mardi 18h00-20h30
		Mardi 20h30-23h00
		Mercredi 18h00-20h30
		Mercredi 20h30-23h00

MODE DE PAIEMENT

<input type="checkbox"/>	Plan A - Totalité	590 €
<input type="checkbox"/>	Plan B - Etalé sur l'année	620€ payables en 3x
<input type="checkbox"/>	Plan S (Inscription en cours d'année)	

Montant à déterminer avec l'administration

Les détails et informations sur les plans de paiement se trouvent en page 2.

	Inscription	1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance	Montant Total
Plan A	50 €	540 €	\	\	590 €
Plan B	50 €	190 €	190 €	190 €	620 €
Plan S					
Date limite de paiement	Avant votre premier cours	31-oct-25	31-déc-25	28-févr-26	

- L'inscription prend effet lors de la réception des 50€ et du contrat dûment complété.
- Les paiements sont à effectuer par virement bancaire:

Bénéficiaire

Kiekebiche Productions asbl
Chée d'Ixelles, 128 - 1050 Ixelles
IBAN - BE15 7512 1275 8830 BIC - AXABBE22XXX

Communication avec le paiement

Nom Prénom
Cours/professeur/horaire - Échéance
Ex: Dubois Paul - Impro/Benoît lundi 18h - Échéance 1

CONDITIONS GENERALES - COURS DU SOIR D'IMPROVISATION KMEO

Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les obligations souscrites par les parties.

Article 2 - Nature des prestations

Les cours KMeo sont des ateliers artistiques, animés par des professionnel-le-s de chaque discipline. Les cours 2025-2026 sont organisés d'octobre à la mi-juin, en suivant le calendrier scolaire.

Article 3 - Conditions d'admission

3.1. Le-la participant-e doit être majeur-e. Il est possible d'accepter des participant-e-s à partir de 16 ans, muni-e-s d'un accord parental, sous réserve de l'acceptation de Kiekebiche Productions asbl.

3.2. La validité de l'inscription est soumise aux conditions suivantes : un contrat d'inscription recevable et complet ET le paiement effectif des frais d'inscription.

Article 4 - Obligation de Kiekebiche Productions

Kiekebiche Productions s'engage à organiser les cours visant la maîtrise de la discipline artistique choisie. Des professionnel-le-s de chaque domaine y animent les séances dans les locaux mis à disposition.

Article 5 - Obligation du participant

Le-la participant-e s'engage à respecter le matériel ainsi que les locaux mis à disposition. Il-elle est tenu-e responsable – pour lui-elle-même et pour toute personne l'accompagnant – de tout dommage qu'il-elle pourrait occasionner. Le-la participant-e s'engage à rembourser tout matériel endommagé, s'il est établi que le dommage a été causé dans des conditions manifestes de négligence. Il-elle s'engage également à respecter le Règlement d'Ordre Intérieur de l'école, consultable sur www.kmeo.be/roi.pdf.

Article 6 - Frais de formation

6.1. L'ensemble des tarifs KMeo est exprimé en euros. Le-la participant-e peut opter pour différents plans de paiement selon les échéanciers repris dans le tableau ci-dessus. L'engagement se fait pour l'année : Le-la participant-e sera donc redevable de l'entièreté des frais de formation, même en cas de désinscription en cours d'année.

6.2. À défaut de paiement à l'échéance fixée, un premier rappel sera envoyé avec un supplément de 15 euros de frais administratifs. En l'absence de régularisation dans un délai de 15 jours, un courrier recommandé avec accusé de réception (avec un supplément de 25 euros de frais administratifs) sera envoyé au-la participant-e et l'accès au cours lui sera refusé jusqu'à la régularisation des sommes dues.

Article 7 - Choix du/des cours

7.1. Le-la participant-e peut s'inscrire à un ou plusieurs cours. Les frais de formation s'appliquent à chaque cours (y compris les frais d'inscription). Le-la participant-e doit remplir un contrat différent pour chaque cours.

7.2. Kiekebiche Productions s'engage à proposer au-à le-la participant-e le cours choisi suivant l'horaire préférentiel sélectionné par le-la participant-e. Si ce cours est complet ou annulé, faute de participant-es, iel se verra proposer une place à une autre plage horaire selon son deuxième choix ou à convenir avec lui-elle.

7.3. Si Kiekebiche Productions est dans l'impossibilité d'organiser pour le-la participant-e le cours choisi selon son/ses horaires préférentiels, et si l'alternative proposée au-à le-la participant-e ne lui convient pas, l'inscription sera considérée comme nulle et l'acompte déjà versé sera intégralement remboursé au-à le-la participant-e.

7.4. Kiekebiche Productions se réserve le droit d'annuler toute plage horaire dont le nombre d'inscrit-es serait insuffisant. Si l'annulation intervient en cours d'année, un remboursement sera calculé au prorata des cours qui ont été donnés.

Article 8 - Résiliation du contrat

8.1. A la demande du-de participant-e. Le-la participant-e bénéficie de la faculté de résilier unilatéralement le contrat, en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à Kiekebiche Productions asbl, chée d'Ixelles 128, 1050 Ixelles. La résiliation prendra effet 15 jours après la réception effective du recommandé. La désinscription au cours et la résiliation du contrat ne dégage pas le participant de ses obligations de paiement: l'entièreté du solde de l'année de cours reste dû de plein droit et devra être payé selon l'échéancier choisi en début d'année.

8.2. A la demande de Kiekebiche Productions asbl. En cas d'inexécution de ses obligations par le-la participant-e, et notamment: le défaut de paiement d'une échéance, l'absentéisme à répétition et non justifié, la dégradation des locaux et du matériel, l'agressivité à l'égard des autres participant-es et des professeur-es, le présent contrat sera résolu de plein droit aux torts et griefs du-de la participant-e qui demeurera redevable de l'intégralité des coûts de la formation, ce que le-la participant-e déclare accepter. La résolution prendra effet 15 jours après l'envoi par Kiekebiche Productions d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

Article 9 - Droit applicable - Tribunal compétent

Tout litige relatif au présent contrat sera soumis à la loi belge. Seuls les tribunaux de Bruxelles, en langue française, sont territorialement compétents.

SIGNATURE

En cochant cette case et en signant ce contrat, vous autorisez Kiekebiche Productions asbl à traiter vos données personnelles pour l'exécution du présent contrat, en accord avec le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Nous nous engageons à protéger vos données et à respecter votre vie privée. Retrouvez notre charte complète sur www.kmeo.be/privacy-policy.

La signature du présent contrat vaut reconnaissance de la lecture complète et de l'acceptation expresse, sans réserve, du Règlement d'Ordre Intérieur de l'école KMeo, tel que publié sur le site <https://kmeo.be/roi>. Celui-ci fait partie intégrante du présent contrat.

Lieu et date

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"